



Braquage de banque en 1988, prescription?

Par **marie**, le **07/09/2010** à **17:12**

Bonjour,
des personnes qui ont commis un braquage de banque il y a 22 ans peuvent-elles encore être poursuivies? ou y-a-t-il prescription? braquage simple sans coup de feu ni violences physiques et assez faible butin.
d'autre part, une personne qui n'a pas dénoncé ce fait peut-elle aussi être poursuivie?
merci si vous pouvez me répondre.